

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la
Loi sur les cités et villes

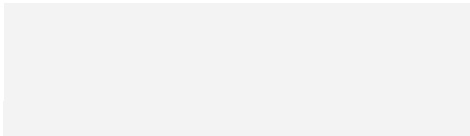
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal aux séances du 14 mai 2013 et du 17 mars 2015, le lot 5 312 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, a été vendu à la compagnie 9139-3991 Québec inc. (Les Industries JPB), pour la somme de 82 863,15 \$, produit net de la vente.

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal aux séances du 7 avril 2015 et du 12 mai 2015, le lot 4 517 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé au 80, rue Académie, a été vendu à Rolland Julien en fiducie, pour la somme de 289 088,51 \$, produit net de la vente.

Pour faire suite à l'autorisation par le conseil municipal aux séances du 17 mars 2015 et du 26 mai 2015, le lot 5 653 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, a été vendu à la compagnie Gestion Mario Hart inc., représentée par M. Mario Hart, président, pour la somme de 104 685,59 \$, produit net de la vente.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 août 2015.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier